



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2024

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT,
Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BA-TALL, Madame BLUTEAU, Monsieur BOILLE, Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER,
Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame
MERCIER, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Monsieur THOMAS, et Monsieur VALLET,
Administrateurs

Excusés

Monsieur MIRAULT, dont le pouvoir a été attribué à Mr BOILLE
Madame ROCHER, qui avait donné pouvoir à Mr THOMAS

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur FRANCOIS,
Monsieur LECONTE,
Madame MOSNIER,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS HABITAT,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS HABITAT,
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT
Monsieur LUQUET Xavier, Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités d'Indre-et-Loire,
Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,

Présidence de Monsieur Emmanuel DENIS, Président

TOURS – PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DU SANITAS : ENGAGEMENT DU PROCESSUS DE DEMOLITION DE LA RESIDENCE CHRISTOPHE COLOMB PSR ET EMISSION DU DOSSIER D'INTENTION DE DEMOLIR

(C/52 – Christophe Colomb C/23)

Le Directeur Général et la Directrice Développement et Patrimoine rappellent au Conseil d'Administration que, lors de la séance du 20 juin 2019, le Directeur Général avait été autorisé à signer la convention de renouvellement urbain.

Signée par l'ensemble des acteurs en mars 2020, la convention prévoit d'effectuer des démolitions du patrimoine de TOURS HABITAT sur 4 secteurs : Saint Paul, Marie Curie, Belle Fille et Christophe Colomb.

Le bâtiment 012.37, situé sur le secteur Saint Paul, a été démoli dès 2020. Le terrain libéré a été cédé à la Ville de Tours au mois d'avril 2024.

Sur le secteur Marie Curie, les bâtiments 012.03, 012.04, 012.12 et 012.09 ont été déconstruits en 2022-2023 (démolition et démarche de réemploi des matériaux). Le foncier libéré a été cédé à la Ville de Tours en mars 2024.

Les démolitions prévues sur le secteur Saint Paul/Belle Fille ont fait l'objet de demandes d'intention de démolir en 2020 (bâtiment 012.31) et en 2022 (bâtiments 012.29 et 012.30). Les Prises en Considération des Dossiers d'Intention de Démolir (PCDID) ont été actées le 28 octobre 2020 pour le bâtiment 012.31 et le 28 juillet 2022 pour les bâtiments 012.29 et 012.30.

Au sud du quartier, le projet de renouvellement urbain fait valoir l'opportunité de réaliser la démolition de la résidence Christophe Colomb PSR, pour permettre d'engager la restructuration de l'îlot situé entre les rues Jules Guesde, Théophile Vénien et Christophe Colomb. La démolition de la résidence permettrait notamment d'assurer une diversification de l'offre, tout en élargissant la coulée verte située au sud de l'îlot, favorisant les continuités piétonnes et paysagères est-ouest dans ce secteur.

La démolition de la résidence Christophe Colomb PSR représente 93 logements. Le planning des opérations inscrites dans le conventionnement ANRU prévoit la démolition de cette résidence à l'horizon 2026. La prise en considération du dossier d'intention de démolir par les Services de l'Etat est un préalable nécessaire à la prise en charge des dépenses de relogements et de démolitions.

A l'aide du diaporama joint au présent compte-rendu, la Directrice Développement et Patrimoine présente le Dossier d'Intention de Démolir.

...



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'autoriser le Directeur Général à engager officiellement le processus de démolition de la résidence Christophe Colomb PSR et à émettre le Dossier d'Intention de Démolir s'y rapportant.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 18/09/2024 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**